



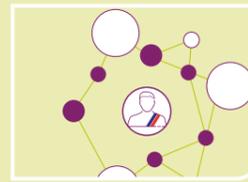
**Le marais communal se refait une beauté**

... PAGE 2



**Petite enfance**

... PAGE 2



**Nouvelle équipe municipale**

... PAGE 3



**Covid-19: quels impacts sur la commune ?**

... PAGE 4



# Paroles de pigouille

n° 20 Hiver 2021

/// actualités

bienvenue

## Deux nouvelles recrues pour la mairie



**Après tant d'années au service de notre commune, Ghislaine Gaudin profite d'une retraite bien méritée depuis mi-octobre. Caroline Drellon et Christophe Yardin ont rejoint l'équipe municipale. Présentation...**

Caroline Drellon, qui relaie Ghislaine Gaudin, nous a rejoints au cours de l'été. Comptable au SDIS 95, elle intègre par la suite la mairie de Colombes (92) aux marchés publics. Arrivée dans notre région pour suivre son conjoint, elle exerce le métier d'assistante maternelle pendant dix ans. « J'apprécie la diversité de mon travail à Sansais, ainsi que ses côtés humains très positifs », nous confie-t-elle.

sera conseiller Pôle emploi et, en parallèle, passera le concours de la Fonction publique qui lui permettra d'intégrer un poste dans les domaines culturel (organisation d'expositions et de spectacles vivants) et administratif (comptabilité).

« Je suis content que Richard Pailloux m'ait fait confiance, commente-t-il. Ce nouveau poste polyvalent est, humainement parlant, intéressant. J'ai encore des choses à apprendre, mais je suis bien accompagné. »

## J'apprécie les côtés humains très positifs

Actuellement, elle partage son temps entre la mairie de Vallans, l'après-midi, et celle de Sansais, le matin. Nous en profitons pour remercier la municipalité de Vallans d'avoir accepté d'adapter les horaires de Caroline. Pour compléter notre équipe, Christophe Yardin a intégré la mairie courant septembre. Sa carrière commence au *Courrier de l'Ouest* comme graphiste puis, souhaitant une reconversion professionnelle, il

## De quel bois vous chauffez-vous ?

La commune de Sansais-La Garette propose aux habitants de couper des frênes situés sur le domaine communal. Les frênes seront à 10 euros le stère pour 8 stères maximum dont 1 stère revenant à la commune qui l'allouera aux habitants dans le besoin. Vous êtes intéressé(e)? Appelez au préalable la mairie qui vous indiquera le protocole et les frênes à couper.

/// éditO

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,



C'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous pour la première fois. Arrivés à la mairie en juillet dernier, nous n'avons pas eu la possibilité de vous remercier et de faire connaissance. Dès que cela sera possible, nous organiserons un pot de l'amitié afin de nous rassembler.

Je pourrais vous parler des actualités, du virus, du froid et de tout ce qui assombrit nos vies. Mais je préfère vous parler d'optimisme, de fraternité, de projets pour cette belle commune qu'est Sansais-La-Garette. Des rêves et des projets, ce n'est pas ce qu'il manque sur la commune! Cela fait déjà six mois et plusieurs sont en cours. Nos priorités: pérenniser le budget communal le plus juste, soutenir toutes les bonnes initiatives associatives et individuelles, développer le fleurissement de la commune, exploiter et rendre exploitable le marais communal, sans oublier la sécurité de nos concitoyens.

Nous avons la volonté de créer et soutenir des projets qui seront tournés vers le collectif, la nature, la solidarité et l'avenir. Tant de projets que nous aurons à cœur de vous présenter lors de nos réunions publiques. Comme vous le savez sans doute, les rassemblements sont pour le moment interdits, cependant toute l'équipe municipale se tient à votre disposition pour échanger individuellement. Dans cette attente, je terminerai par une citation de Jacques Brel: « Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. » Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre maire  
**Richard Pailloux**

travaux

## Le marais communal se refait une beauté



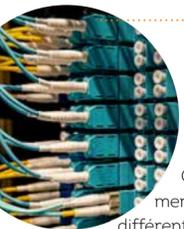
Depuis juillet, date à laquelle un état des lieux des terrains communaux a été mené par Arnaud Viger, adjoint en charge du marais, des actions ont cours.

Un travail d'élagage et de nettoyage du marais communal a été réalisé par l'entreprise Florent Larcher, afin de le sécuriser et lui redonner son vrai visage. Chacun a certainement déjà mesuré l'ampleur de ce travail au cours d'une promenade. Notre objectif: installer de nouveaux éleveurs sur ces parcelles nettoyées pour en assurer l'entretien de manière naturelle.

Nous allons continuer à exploiter et replanter des peupliers; une charte est en cours d'élaboration afin de garantir une remise en état des terrains après abattage. Plusieurs partenariats sont en cours de développement pour les peupliers, avec par exemple, la Maison familiale rurale (MFR).

Pour l'entretien des chemins blancs, à la suite d'un changement de politique du conseil départemental, une discussion est en cours avec différents acteurs locaux dont la Communauté d'agglomération du niortais (CAN) et les communes voisines.

Notre souhait est de rendre le marais exploitable dès le printemps prochain, mais aussi exploité avec respect et agréable pour les habitants et touristes.



## Raccordements à la fibre optique

Ces derniers mois, vous avez certainement remarqué la présence régulière de différents techniciens s'affairant à déployer de nouveaux câbles. Orange poursuit en effet le déploiement de la fibre optique sur la commune, en parallèle du réseau téléphonique existant. En janvier, ce sont près de 40 % des logements qui sont désormais éligibles à un raccordement à la fibre. D'ici fin 2022, la totalité des foyers seront raccordés. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intention d'investissement (concerne les agglomérations de taille moyenne dans lesquelles Orange et SFR se sont réparti la tâche) et sont intégralement financés par Orange.

## Réseau d'eau potable

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont été retardés en raison du confinement. La première tranche s'est déroulée chemin du Gué et chemin du Court Ballon, en novembre dernier. La seconde, rue de la Garette (RD1), a commencé en janvier. Le Service des eaux de la Vallée de la Courance (SEVC) a confié la maîtrise d'ouvrage à la CAN. Ces travaux, qui visent à renouveler le réseau d'eau pour améliorer son rendement et lutter contre les fuites, consistent en une remise à neuf du réseau et permettront également d'améliorer la défense incendie sur le secteur. Environ 1000 mètres de canalisation principale et une vingtaine de branchements seront renouvelés!

## Petite enfance

La belle école primaire de Sansais accueille cette année 42 enfants, du CE1 au CM2. La classe de CE1-CE2 est tenue par Mme Daney, la classe de CM1-CM2 est tenue par Mme Vallée.

La municipalité participe financièrement au transport des enfants pour les sorties prévues, comme la piscine ou le kayak.

Étant persuadés que l'éducation est une priorité et que cela passe par le goût, nous travaillons actuellement à changer de prestataire concernant les repas des enfants. Nous nous donnons comme objectif de proposer, à la rentrée 2021, une nouvelle gamme de repas privilégiant le bio et les circuits courts, et produisant moins de déchets.

Notre garderie est gérée par quatre personnes: Jessica Charrier le matin et l'après-midi, Malika Bourokba l'après-midi et le mercredi matin, Claudie Joussein le mercredi matin; Geneviève Roy est chargée de la cantine et du ménage.

Nous avons, au début de l'année scolaire, accueilli trop d'enfants par rapport à nos capacités légales, une situation déjà rencontrée les années précédentes. Depuis le confinement, nous avons donc fait le choix de ne plus accueillir les enfants scolarisés à Amuré afin de maintenir un service de garderie respectant les dispositions légales.

La municipalité envisage, pour la rentrée prochaine, de créer un centre de loisirs le mercredi après-midi.



## Quoi de neuf?



### LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT S'INSTALLE AU CHÂTELET

La Ligue de l'enseignement s'est installée au Châtelet en janvier. La municipalité a signé une convention afin qu'elle puisse occuper l'appartement à l'étage, ainsi que la salle située à la droite de l'entrée. La Ligue souhaite en effet développer une antenne de leur siège niortais dédiée aux actions éducatives et de développement de nouvelles offres d'accueil collectif sur le site.

La salle située à la gauche de l'entrée et l'accueil restent disponibles à la location, comme cela se faisait jusqu'à présent.

### ET SI ON (RE) FLEURISSAIT NOTRE COMMUNE?



La volonté de la municipalité est de redonner des couleurs à notre commune. Pour cela, nous allons redémarrer la serre municipale (sans chauffage), afin d'y effectuer des plantations. Nous allons investir dans des pots de fleurs, jardinières et proposerons des plantes à l'ensemble des habitants afin de contribuer au fleurissement des devantures de maisons.

### LE TOIT DE L'ÉGLISE SE REFAIT UNE SANTÉ

Outre le fait que des ardoises manquantes entraînaient de nombreuses infiltrations, il existait également le danger de voir chuter celles restées en place. La municipalité a donc décidé de faire intervenir la société JF Thibault pour effectuer les réparations qui s'imposaient. L'utilisation d'une nacelle a été nécessaire pour les exécuter. La mairie a donc décidé de profiter de cette opportunité pour faire une inspection de l'ensemble de la toiture. Une partie nécessiterait une réfection (un peu plus de 200 m<sup>2</sup>), afin de remplacer les ardoises et la zinguerie soumise depuis longtemps aux aléas de la météo. Le conseil municipal sera amené à étudier les interventions proposées, les coûts, ainsi que la programmation ou non de cette intervention.



équipe

## Nouvelle équipe municipale

En juillet 2020, une page s'est tournée... Un nouveau souffle s'installe sur le village. Présentation de votre nouvelle équipe.

### UNE ÉQUIPE EN ORDRE DE MARCHÉ

Rappelons que le conseil municipal est élu tous les six ans au suffrage universel direct. Le 3 juillet dernier, il a élu le maire et les adjoints qui forment la municipalité. Le nombre d'adjoints est déterminé librement par le conseil municipal sans pouvoir excéder 30 % de son effectif total. Le nombre d'élus municipaux varie selon le chiffre de la population de la commune.

Ainsi, à Sansais-La-Garette, le conseil municipal est constitué de 15 élus. Depuis la démission de Patricia Alvès, le conseil est composé du maire, trois adjoints et dix conseillers. Maire, adjoints et conseillers représentent notre commune dans différentes délégations.

### UN DÉBUT DE MANDAT PARTICULIER

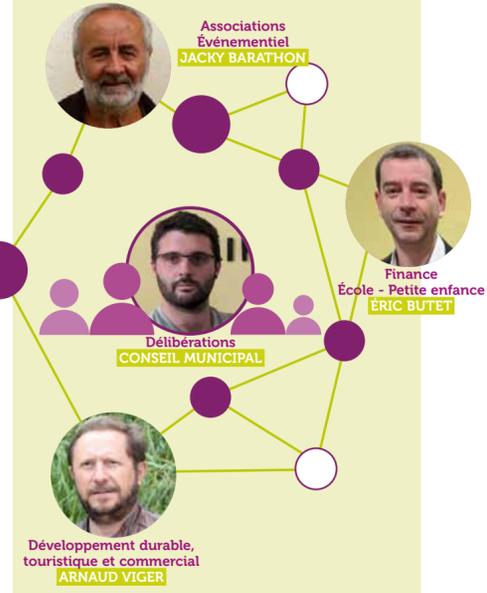
Le conseil municipal a été exceptionnellement convoqué à un rythme soutenu de l'élection à la fin d'année 2020. Le premier confinement a retardé de nombreux dossiers en cours, la nouvelle équipe municipale souhaitait, dès que possible et au regard des conditions sanitaires strictes imposées par la préfecture, se réunir au plus vite. Nous avons ainsi rapidement pris

connaissance des dossiers en cours, afin de limiter de nouveaux retards. Les délibérations portées en conseil municipal ont été nombreuses, nécessitant de convoquer les élus mensuellement. Malheureusement, compte tenu des conditions sanitaires, leur organisation a été particulière, le maintien de séances publiques n'étant pas, la plupart du temps, autorisé.

### DES ÉLUS À L'ŒUVRE

Désormais, le conseil municipal se réunira environ quatre fois par an sur convocation du maire chargé de fixer l'ordre du jour. En parallèle, les élus se réunissent régulièrement en commission pour émettre des propositions concernant les dossiers de la commune: budget, projets d'aménagement et de développement de la ville, environnement, affaires scolaires, communication, affaires culturelles, sécurité, administration de la commune... Les commissions émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions; elles ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

### QUATRE COMMISSIONS PERMANENTES



### LE BUDGET, C'EST À LA FOIS...

... un acte de prévision, car il constitue le programme financier des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année

... un acte d'autorisation, car c'est un acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses et recettes votées par le conseil municipal.

### QUI PAIE LES DÉPENSES ET ENCAISSE LES RECETTES?

Le maire valide l'exécution des dépenses et des recettes. C'est le Trésor public qui assure le paiement des factures et l'encaissement des recettes de la mairie.

Contrairement à l'État qui peut voter son budget en déficit, le budget de la commune doit obligatoirement être voté en équilibre.

... La commune ne peut emprunter que pour les dépenses d'investissement (travaux, valorisation patrimoniale, achats...), jamais pour les dépenses de fonctionnement (salaires, fluides, subventions aux associations...).

... Le budget est soumis aux contrôles de légalité et budgétaire par la préfecture.

## Focus sur le budget de la commune

Le budget est un acte fondamental de la vie municipale, déterminant chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il reflète les réalisations et projets décidés par le conseil municipal. À Sansais-La-Garette, nous souhaitons maintenir un budget équilibré, contenir nos dépenses de fonctionnement et redéfinir nos investissements (entretien de la voirie et du patrimoine communal, amélioration de la sécurité, projets proposés lors de la campagne).

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	37 %
CHARGES SALARIALES	48 %
AUTRES CHARGES COURANTES	13 %
CHARGES FINANCIÈRES	2 %
AUTOFINANCEMENT	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	93,5 %
DÉPENSES IMPRÉVUES	6,5 %

RECETTES	
PRODUITS ET SERVICES	9 %
IMPÔTS ET TAXES	53 %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 %
AUTOFINANCEMENT	
DOTATIONS ET SUBVENTIONS	72 %
PRODUITS DES CESSIONS	28 %

Covid-19

Un an après le début de la crise sanitaire, commerçants, associations, municipalité font le point.



## Quels impacts de la crise sur la commune ?

### LES COMMERÇANTS SATISFAITS

Grâce à l'attractivité du tourisme vert, jugé plus sécurisant par les vacanciers, la saison 2020 a satisfait les commerçants. À la *Vieille Auberge*, Patrice Philipponneau atteste: « *Juillet, août et septembre sont au-delà de nos espérances, même s'il manque le chiffre de début de saison. Pour essayer de compenser, nous avons créé une offre pizza et burger à emporter qui fonctionne plutôt bien le week-end et qui est restée en activité tout l'hiver.* » Viviane Mady, à l'embarcadère des Frênes, surenchérit: « *L'intensité de travail a été inhabituelle par rapport aux années précédentes. Cette saison incite à réfléchir sur une nouvelle organisation pour faire face à un tel flux.* » Au Chantilly, Dominique Mady ajoute: « *En juillet et août, nous avons souvent été à la limite de notre capacité d'accueil. Le chiffre d'affaires reste inférieur à celui de 2019: il manque deux mois et demi d'ouverture.* » L'artisan d'art, Belinda Brayshaw, ne constate pas d'élan particulier: « *Le chiffre d'affaires est quasiment égal sur juillet et août. Les périodes non travaillées m'ont permis de faire de nouvelles créations, comme une gamme de bijoux... et une collection Saint-Valentin.* » Thibault Mady, gérant du camping, malgré le stress de début de saison, exprime sa satisfaction: « *Heureusement, le déconfinement a permis un bon démarrage en juin. Les bungalows équipés de sanitaires ont fait le plein tout l'été. Les colonies de vacances n'étaient pas au rendez-vous, mais les familles, plus nombreuses, ont sauvé la saison.* »

*Il manque deux mois et demi d'ouverture...*

### LES ASSOCIATIONS DUREMENT TOUCHÉES...

Cette crise a eu un fort impact sur la vie de nos associations. Outre l'arrêt de leurs activités (cours de théâtre, etc.), de nombreux événements – Virades de l'espoir, Foulées du marais, Symphonie de la nature, 14 juillet, Allée enchantée, Maraïthon – ont dû être annulés. Les associations de la commune restent malgré tout mobilisées pour reprendre leurs activités et animations dès que cela sera possible. Elles comptent d'ores et déjà sur votre présence pour honorer leurs investissements qui animent notre commune.

### ET DU CÔTÉ DE LA MAIRIE ?

La municipalité a décidé, lors du confinement de novembre, d'ouvrir la mairie 7 jours sur 7, les services publics étant les seuls lieux accessibles à tous les citoyens. Puis, à la fin du confinement, les horaires habituels ont été repris. Nous restons cependant à la disposition de toute personne qui aurait besoin d'aide, notamment pour faire des courses ou autre.

Dès que nous aurons les autorisations, les locations des salles et les activités des associations reprendront. Nous vous informerons de l'évolution de la situation sur le site internet de la mairie.

De plus, des réunions publiques seront organisées aussi tôt que possible afin que l'équipe municipale vous rencontre pour se présenter à vous, répondre à vos questions.

## Commémoration du 11 novembre 2020

L'armistice signé le 11 novembre 1918 met provisoirement fin aux combats de la Première guerre mondiale, reconnaissant *de facto* la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre, cet armistice étant prévu pour durer 36 jours, puis il a été renouvelé. Nous nous sommes réunis le 11 novembre en comité restreint. Étaient présents: le maire, Richard Pailloux, Jacky Baraton, élu, Jacques Cadet, porteur de drapeau, Michel Cottillon, président des anciens combattants, Rabah Laïchour, conseiller départemental, et Daniel Girard, président de l'ACCA. Discours, citation des noms des victimes de notre commune au monument aux morts, présence au cimetière: la cérémonie, interdite au public, s'est déroulée en respectant les mesures de distanciation.



## Le vélo à l'honneur !

L'été dernier, le cyclisme a été à l'honneur dans notre commune avec le passage du Tour de Poitou-Charentes et, en septembre, l'incontournable Tour de France. Les spectateurs étaient au rendez-vous pour encourager les coureurs et profiter d'un repas organisé par le comité des fêtes.

## Repas des seniors

Compte tenu des conditions sanitaires, le repas annuel n'a pas pu avoir lieu. Un panier gourmand a été distribué à chaque senior de 65 ans et plus courant février. Dans l'attente de vous retrouver autour d'un pot de l'amitié.

## État civil

### NAISSANCES

*Bienvenue aux nouveau-nés!*

Nathan Beja, le 23 juin 2020  
Camille Janneau, le 21 septembre 2020  
Lyla Mucy Guérin, le 21 octobre 2020  
Khyas Vianney Gavry, le 16 novembre 2020

### DÉCÈS

*Adieu à...*

Michel Gibaud, le 8 juillet 2020  
Jacqueline Corbin, le 22 septembre 2020

## Numéros utiles

### MAIRIE

T.: 05 49 04 51 73  
Ouverture du lundi au vendredi :  
de 10 heures à 12 heures ;  
les lundis, mardis, jeudis :  
de 15 heures à 18 heures

### GENDARMERIES

... **Frontenay-Rohan-Rohan**  
Du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures  
et de 14 heures à 18 heures  
... **Beauvoir-sur-Niort**  
Le lundi de 8 heures à 12 heures  
et le vendredi de 14 heures à 18 heures  
... **Prahecq**  
Le mercredi de 14 heures à 18 heures  
et le vendredi de 8 heures à 12 heures  
Il est possible de prendre rendez-vous  
par téléphone ou e-mail.

### SAUR

T.: 02 53 59 40 00

### CAMPING DE LA GARETTE

T.: 05 49 35 00 33

### AGENCE POSTALE DE SANSAIS

T.: 05 49 04 51 70  
Ouverture du lundi au vendredi  
de 13h30 à 15h30.  
Le samedi de 10 heures à 12 heures.

[www.sansais-lagarette.fr](http://www.sansais-lagarette.fr)

*Paroles de pigouille* est le journal de la commune de Sansais-La Garette, le bourg 79270 Sansais [mairie-sansais@orange.fr](mailto:mairie-sansais@orange.fr)  
Ont contribué à ce numéro: Sandrine Terrier, Éric Butet, Richard Pailloux  
Crédits photos: commune de Sansais, AdobeStock, Ingimage, IStock, Pexels, Phovoir  
Maquette: Plume de Comm. Impression: Imprimerie Rochelaise (Tirage: 330 ex).